Vous avez une question concernant les règles de circulation ? Vous avez eu un accident et vous interrogez sur les responsabilités ? Notre expert est à votre service ! Adressez votre question aux coordonnées habituelles du GRACQ, et nous nous ferons un plaisir de lui transmettre.

Chronique juridique

CINQ RÈGLES D'OR POUR REMPLIR SON CONSTAT D'ACCIDENT



LA QUESTION

À vous, ça ne devait jamais arriver. Et pourtant, voilà que vous avez eu un accident et que l'autre conducteur vous glisse le constat d'accident européen sous le nez. Des petits carrés à cocher et un espace minuscule qui ne suffit même pas à dessiner votre vélo, sur lequel vous devez pourtant caser un croquis décrivant l'accident avec précision... Vous êtes tous les deux stressés et de mauvaise humeur. Le stylo à bille tremble et la moindre erreur peut coûter cher... Comment procéder ?

PREMIÈRE RÈGLE D'OR

Faites un seul constat et signez-le tous les deux. Deux constats séparés, chacun signé par une seule personne, n'ont aucune valeur comme preuve. Ce serait la parole de l'autre contre la vôtre.

Important: refusez de signer un constat avec lequel vous n'êtes pas d'accord! Si vous ne signez pas, le constat de l'autre partie n'est qu'une déclaration unilatérale. Ne vous laissez donc pas manipuler!

DEUXIÈME RÈGLE D'OR

Toutes les parties du constat sont là pour être remplies ! Précisez le plus possible. N'omettez pas d'écrire vos observations : le fait que vous ne rouliez pas vite, teniez bien votre droite... Écrivez ce que la partie adverse faisait de travers.

Important: les témoins vont dans la case "témoins". Il faut indiquer leur nom immédiatement après l'accident, avant de signer le constat. Un témoin qui ne se trouve pas sur le constat sera refusé. Ne prenez pas leur téléphone (sans leur nom) pour les recontacter plus tard.

TROISIÈME RÈGLE D'OR

Le croquis est l'élément clé du constat. Les deux parties sont réputées, jusqu'à preuve du contraire, être toutes deux d'accord avec le croquis et celui-ci engage donc autant une partie que l'autre.

Important: prenez la plus grande attention à dessiner la situation correctement. Chaque détail compte! Si ça peut aider à sa compréhension, vous pouvez dessiner une mini bande dessinée comprenant la situation juste avant l'accident et ensuite l'accident lui-même, en faisant bon usage de flèches.

QUATRIÈME RÈGLE D'OR

Lisez attentivement les phrases qui correspondent aux petits carrés à cocher. Stationner n'est pas être à l'arrêt. Raturez ce qui ne correspond pas. Pour la jurisprudence, entre "s'engager dans un parking" et "prendre un stationnement", il y a un monde de différence... Utilisez la première proposition si vous quittiez la route pour vous rendre dans le parking d'un magasin et la deuxième si vous étiez en train de manœuvrer pour vous garer.

Important: ne cochez rien de contradictoire ni de contraire avec vos remarques ou le croquis.

CINQUIÈME RÈGLE D'OR

Réfléchissez, en remplissant chaque partie du constat, à la signification juridique de ce que vous déclarez. Vous savez que pour tourner à gauche, il faut faire si possible un signe du bras et vous déporter vers la gauche. Mais il faut l'écrire et le dessiner explicitement!

Important: si l'autre conducteur écrit quelque chose de négatif pour vous dans ses observations qui ne correspond pas, selon vous, à la réalité, vous devez le contredire explicitement dans vos observations pour éviter que sa remarque puisse servir de preuve contre vous!

